



Stratégie de production de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean

RÉSUMÉ

Photo : MFFP

La Direction régionale de la gestion des forêts a élaboré une stratégie de production de bois qui prévoit de :

« **Doubler** la production de matière ligneuse afin de stimuler le développement de la filière forestière et créer de la richesse, au bénéfice des générations actuelles et futures. »

La stratégie de production de bois a pour but d'augmenter la possibilité forestière régionale pour qu'elle passe à au moins :

10 millions de mètres cubes
par année d'ici à 2050.

Cette stratégie vise à répondre à la fois aux objectifs économiques de l'activité forestière, dont le maintien des emplois, et à ceux liés à la conservation, la certification forestière et l'intégration des usages multiples du milieu forestier. Elle s'appuie sur des choix régionaux effectués en fonction :

- des besoins en bois anticipés,
- de la structure industrielle,
- du potentiel biophysique,
- de la rentabilité économique de la forêt.



Photo : Association forestière
du Saguenay–Lac-Saint-Jean



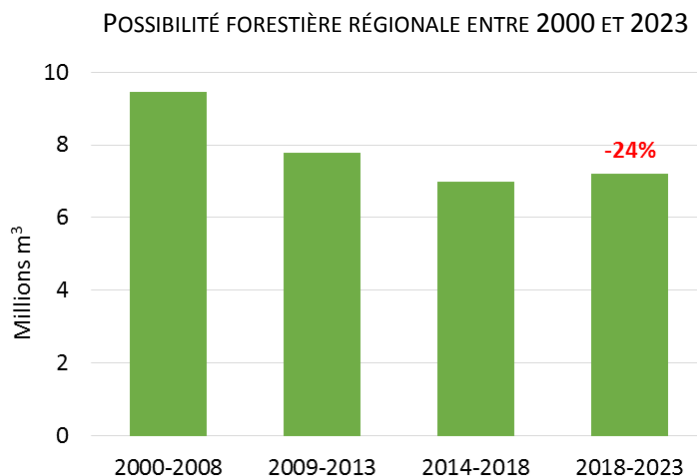
Davantage d'arbres sur moins de surfaces

En tenant compte de nouveaux critères environnementaux et sociaux qui s'ajoutent au fil des ans, les surfaces disponibles pour la récolte diminuent.

Les possibilités forestières régionales ont suivi cette tendance (figure ci-contre), et ce, malgré les investissements importants que le Ministère a engagés en sylviculture.

Structure de l'industrie forestière

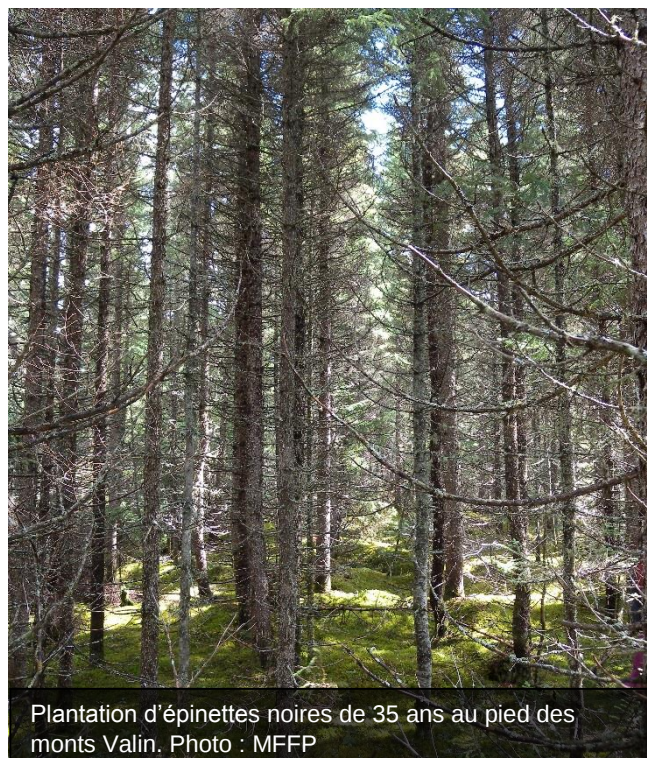
La capacité de transformation des bois des usines de la région est évaluée à près de 12 Mm³ par année. La structure industrielle se trouve donc en surcapacité, comparativement aux volumes disponibles.



Pour assurer une meilleure stabilité et prévisibilité de l'approvisionnement, la Direction régionale de la gestion des forêts du Ministère a élaboré une stratégie de production de bois. Celle-ci repose sur une gamme de scénarios sylvicoles adaptés au territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean et aux exigences de l'aménagement forestier durable.

Les objectifs de cette stratégie sont d'augmenter :

1. la **quantité de matière ligneuse** disponible pour la récolte
2. la **qualité de la matière ligneuse** disponible pour la récolte
3. la **superficie des terrains** forestiers productifs
4. la **qualité des bouleaux**



Actions prévues dans la Stratégie régionale

Les actions qui constituent le cœur de la stratégie se résument ainsi :

Cible	Mesure ou action
Objectif 1 Augmenter la quantité de matière ligneuse disponible pour la récolte	
	Faire un plan d'action pour déterminer les superficies offrant le meilleur potentiel de production dans les traitements sylvicoles passés, dont 475 000 ha en plantation et 300 000 ha en travaux d'éducation de peuplements naturels (EPC). Réaliser des traitements sylvicoles :
1.1. Consacrer 20 % du territoire, soit 1,5 Mha, voué à l'augmentation du rendement d'ici à 2050.	• Cibler les meilleurs sites; • Mettre en terre un minimum de 40M plants/an en plantation ou en regarni; • Prévoir 500 ha en aires d'intensification élite; • Prioriser le reboisement en plein par rapport au regarni; • Réaliser des travaux d'éducation de peuplements naturels (EPC); • Prescrire la préparation de terrain par monticule; • Utiliser la source de semences la plus performante.
1.2. Réduire les pertes de volumes de bois affectés par les perturbations naturelles.	Élaborer des stratégies d'aménagement pour diminuer les pertes de volume. Élaborer et mettre en œuvre des plans spéciaux de récupération. Favoriser les secteurs les plus productifs pour l'aménagement intensif.
1.3. Récolter 250 000 m ³ dans les peuplements non admissibles à la coupe totale en raison des enjeux d'aménagement écosystémique et autres.	Réaliser 4 750 ha/an en coupes partielles à 50 m ³ /ha.
1.4. Viser le plein boisement afin d'obtenir des peuplements de densité plus élevée.	Maintenir un coefficient de distribution de plus de 60 % après coupe en essences désirées.
1.5. Favoriser les projets d'utilisation de la biomasse forestière.	Promouvoir la biomasse forestière et les transformations alternatives de la matière ligneuse.
Objectif 2 Augmenter la qualité de la matière ligneuse disponible pour la récolte	
2.1 Consacrer 50 % de la superficie des nouveaux traitements sylvicoles à la production de matière ligneuse de qualité.	Opter pour des densités initiales élevées de plantation – 1 800 plants/ha ou plus en fonction des essences reboisées. Utiliser principalement l'EPN et l'EPB lors de la sélection des plants destinés au reboisement. Favoriser les essences EPN et EPB lors des travaux d'éducation réalisés dans les peuplements naturels.
2.2 Cultiver du bois de qualité en forêt naturelle.	Réaliser 1 200 hectares/an d'éclaircies précommerciales en peuplements naturels. Réaliser des travaux d'éclaircie commerciale.
Objectif 3 Augmenter la superficie des terrains forestiers productifs	
3.1 Remettre en production des sites non régénérés.	Reboisement des superficies touchées par des feux. Reboisement des landes forestières.
Objectif 4 Augmenter la qualité des bouleaux	
4.1 Augmenter la proportion de qualité sciage des bouleaux.	Appliquer un scénario sylvicole adapté pour les bouleaux (cible de 575 ha/an) pour 2018-2023.



Contribution à un meilleur équilibre entre les trois pôles de l'aménagement forestier durable

Le Ministère a estimé l'effet de la stratégie sur les volumes de bois qui seront disponibles à la récolte à moyen et à long terme. Pour ce faire, il tient compte du rendement des traitements sylvicoles déjà réalisés et de ceux prévus dans la stratégie.

La figure ci-contre montre la contribution des différentes superficies forestières à la production de bois jusqu'en 2050 :

- les surfaces en **régénération naturelle** (extensif),
- les **coupes partielles**,
- les superficies **aménagées**.

Grâce à la mise en œuvre de la stratégie de production de bois, le Ministère parviendra à augmenter les possibilités forestières régionales jusqu'aux volumes souhaités, soit 10 millions de mètres cubes.

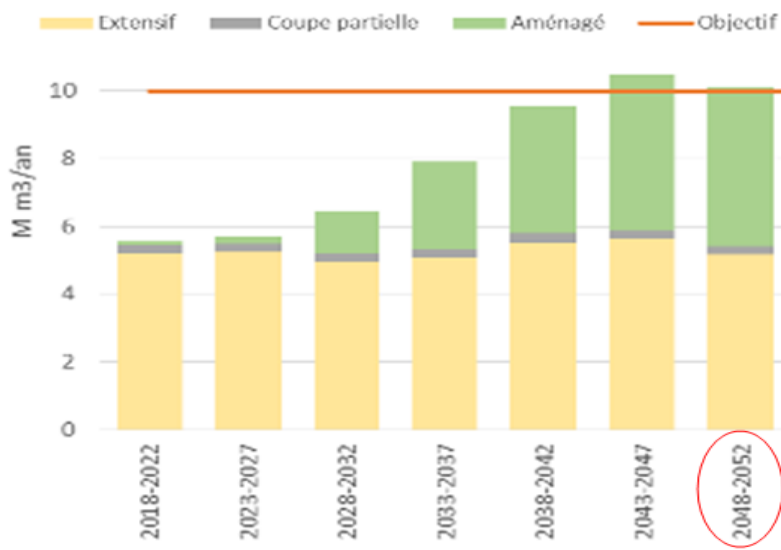
Avantages multiples

La stratégie régionale de production de bois présente des avantages pour chacun des pôles du développement durable.

Elle contribue au maintien des acquis sociaux et environnementaux qui sont issus de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (illustrés par des points de couleur dans la figure ci-contre).

Elle permet d'augmenter la production de matière ligneuse et, ainsi, dynamiser l'activité économique de ce secteur, au bénéfice des générations actuelles et futures.

PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BOIS



CONTRIBUTION DES ACTIONS PRÉVUES DANS LA STRATÉGIE DE PRODUCTION DE BOIS À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES PÔLES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

